

Le principe de laïcité dans les structures sociales et médico-sociales, aspects juridiques

La laïcité ou « comment concilier la liberté de conscience et de religion des personnes dans une mission d'accompagnement des plus vulnérables ».

Depuis une quinzaine d'années, les situations de remise en cause du principe de laïcité se multiplient. Les dispositifs institutionnels de prise en charge sont fréquemment le théâtre de tensions et conflits inhérents aux orientations spirituelles de chacun ainsi qu'aux demandes des usagers et des professionnels. En France, aujourd'hui, chacun est libre de ses convictions mais cette liberté a des limites : subordonner les croyances privées à la neutralité publique. Pourtant l'actuel espace social est partagé et très fragmenté : nous évoluons souvent dans des contextes où plusieurs espaces sociaux interviennent (institutions de soins, enseignements privés, familles d'accueil, associations...). Comment, donc, gérer cette neutralité de l'espace public quand en son sein plusieurs espaces coexistent qui portent des marques identitaires différentes ?

Objectifs

PRINCIPAL

- Identifier ce que la notion de laïcité signifie et son importance dans l'accueil d'une personne.

SPÉCIFIQUES

- Appréhender le principe de laïcité d'un point de vue juridique.
- Comprendre les limites pouvant être apportées à cette liberté fondamentale au regard de la mission exercée et des droits et libertés des usagers.
- Analyser les dynamiques actuelles face au principe de laïcité.

Contenu

- Présentation des textes internationaux, européens et français sur lesquels se fonde la liberté de conscience et de religion :
 - Un principe très affirmé en droit international,
 - Un principe à valeur constitutionnelle en droit français.
- L'expression de cette liberté et les limites pouvant y être apportées :
 - Dans la sphère privée,
 - Dans la sphère publique,
 - Sur les lieux de travail et de prise en soins.
- Les règles applicables en droit du travail au regard de la mission de service public de la structure : législation actuelle, chartes de la laïcité, résolution et proposition de loi récentes.
- Les règles applicables aux usagers au regard des droits et libertés et de l'accueil en collectivité.
- La formatrice s'appuiera sur l'ensemble des textes internationaux et français. La jurisprudence sera aussi abordée.

Méthode

- Identification des besoins de formation.
- Positionnement en début et en fin de formation pour mesurer la progression du stagiaire.
- Alternance d'apports théoriques et d'expériences vécues, perfectionnement des connaissances et des compétences.
- Échanges et réflexions, mise en situation, jeux de rôle, analyse de situations apportées par les stagiaires.
- Exposés et études de cas réalisés par les stagiaires et guidés par l'intervenante.
- Apports bibliographiques.

Infos Pratiques

 **14 PARTICIPANTS MAXIMUM**

 **PUBLIC**

Ce stage s'adresse à tous les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire intervenant auprès de personnes polyhandicapées.

Par sa présence requise au terme de l'action, un cadre participant au bilan, voire à la formation, permet de porter une dynamique institutionnelle nécessaire à la pérennité des projets.

PRÉREQUIS Aucun prérequis n'est nécessaire.

 **INTRA-ÉTABLISSEMENT**

Durée : 1 jour (7 heures).

Coût : 1 310 €/jour

S'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement de la formatrice.

 **CETTE FORMATION PEUT SE DÉROULER EN DISTANCIEL**

Nous consulter pour plus d'informations.

 **INTERVENANTE**

- **Véronique LOGEAS**, juriste spécialisée dans le droit de l'action sociale et médico-sociale et consultante.

 **ÉVALUATION**

Évaluation des acquis tout au long de la formation sur la base des productions personnelles. À l'issue de la formation, l'intervenante évalue l'atteinte des objectifs avec un questionnaire (cf. mise en œuvre du dispositif d'évaluation p.146).